

Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel"

Groupe de travail "Dunes de Dragey, marais de la Claire-Douve", 19 octobre 2018

Orientations	Actions	Opérations	Bilan / Perspectives
<p><i>Orientation n°5</i> : Optimiser la gestion écologique du massif dunaire de Dragey et de son marais arrière-littoral "la Claire-Douve"</p>	<p><i>Action 5.1</i> : Orienter ou limiter tout facteur de fragilisation des milieux dunaires</p>	<p><i>Opération 51.1</i> : Proscrire les prélèvements de sable et les dépôts sauvages</p>	<p>Le Conservatoire du littoral et le SyMEL ont fermé physiquement les lieux d'extraction et de dépôts sur les terrains en propriété du Conservatoire du littoral.</p>
		<p><i>Opération 51.2</i> : Préciser le statut et l'état de conservation des habitats dunaires</p>	<p>Un stage a été réalisé en 2018 en co-encadrement entre le Conservatoire Botanique et le Conservatoire du littoral concernant une analyse de l'évolution dans le temps des prairies dunaires normandes et des pratiques agricoles associées. Un autre stage devrait être réalisé en 2019 comprenant un volet inventaire de l'état des prairies dunaires, un questionnaire sur les pratiques auprès des agriculteurs et une analyse des cahiers des charges sur les parcelles acquises par le Conservatoire du littoral.</p>
		<p><i>Opération 51.3</i> : Renforcer la conduite d'un pâturage dunaire extensif et restaurer les prairies dunaires</p>	<p>Lors de l'acquisition des parcelles par le Conservatoire du littoral, un bail environnemental est contractualisé avec les exploitants agricoles. Un cahier des charges visant notamment à alléger le chargement est alors engagé. Cependant, certains éleveurs possédant d'autres parcelles proches, un report du chargement excédentaire est observé sur les parcelles privées conduisant à un surpâturage des parcelles concernées. En l'absence d'une emprise foncière totale du Conservatoire sur ce secteur, une réflexion sera à engager avec les agriculteurs pour définir les modalités d'un allègement du chargement sur les parcelles publiques et privées des prairies dunaires. Des échanges ont été engagés avec la Chambre d'agriculture 50 en ce sens, les modalités d'accompagnement restant à définir (diagnostic d'exploitation à la parcelle ?). Un pilotage par une structure tierce serait à envisager, le périmètre à étudier ne se limitant pas au zonage Natura 2000.</p> <p>L'intégralité du massif dunaire de Dragey hors DPM est en zone de préemption du Conservatoire du littoral. A chaque vente, le Conservatoire intervient donc pour acquérir les parcelles à vocation naturelle ou agricole.</p> <p>Les cahiers des charges mis en oeuvre font suite à un diagnostic agricole réalisé par le SyMEL en 2014.</p> <p>Le SyMEL précise que dans certains cas de figure, la surface des parcelles contractualisées diminue par érosion. Le SyMEL cherche alors à favoriser les agriculteurs concernés lors de nouvelles attributions.</p>
		<p><i>Opération 51.4</i> : Restaurer et entretenir les mares et les dépressions humides intra-dunaires</p>	<p>Des opérations ponctuelles d'étrépage et de recréement de mares ont été menées par le SyMEL, mais l'érosion dunaire a depuis fait disparaître la quasi intégralité de ces milieux, hormis le secteur restauré sur le Bec d'Andaine.</p>
		<p><i>Opération 51.5</i> : Etudier avec les parties prenantes la réduction du nombre de pistes d'entraînement au sein de la dune blanche</p>	<p>Un travail important a été mené pour réduire la pratique sur le DPM auprès des pratiquants. Dans le cadre de la création puis de l'agrandissement du centre d'entraînement de Dragey, il avait été convenu qu'un arrêt total de la pratique soit respecté sur les dunes (engagement pris auprès des services de l'Etat, des collectivités et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites) . Après une période sans activité, une reprise du hersage des dunes a été constaté depuis 2017, sans que les auteurs de ces pratiques non autorisées puisse être identifiés à ce jour, malgré l'ouverture d'une procédure.</p> <p>L'animateur Natura 2000 mentionne un échange houleux avec un cavalier qui considérait être dans son bon droit, considérant même que ce site était interdit aux piétons. Il souligne également l'amendement important lié au crottin des chevaux dans un habitat et sur une végétation spécifique des milieux dunaires non adaptés à ce type d'enrichissement du milieu. Au vu du rôle de protecteur naturel du littoral assuré par les massifs dunaires, leur préservation est un enjeu essentiel sur un secteur confronté à une érosion marquée et une topographie arrière-littorale localement inférieure au niveau marin.</p> <p>L'association Manche Nature demande que ces activités cessent immédiatement et que des mesures soient prises par les services de l'Etat.</p> <p>Le sous-préfet d'Avranches indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec les responsables des centres d'entraînement équestres du secteur et que des moyens signalétiques et de répression seront déployés sur site pour faire cesser ces activités. Des cheminements existants pourront également être réaménagés afin de contenir les passages de cavaliers.</p> <p>Le SyMEL précise qu'il faut différencier la pratique équestre sur la dune vive de celle réalisée sur l'estran, qui est tolérée.</p> <p>L'association Amis du rivage de la baie souligne qu'une présentation du rôle respectif des Missions Inter-services de l'Eau et de la Nature 50 et 35 et des communes littorales sur le DPM devrait être effectuée en baie afin de clarifier la répartition des responsabilités et ainsi résorber les critiques locales.</p> <p>Une problématique de moeurs est également soulevée sur le même secteur de massif dunaire liée à la fréquentation de naturistes sur le site, sans espace délimité pour cette activité. L'association Manche Nature et le garde du littoral du SYMEL précisent que cette situation entraîne une désertion du site et des plaintes de la part des promeneurs.</p> <p>Des cas de camping sauvage avec dépôts de débris et création de cheminements multiples sont également soulignés dans les dunes. Le Maire de Saint-Jean-le-Thomas indique qu'il use de son pouvoir de police en cas de camping sauvage. Des actions de surveillance sont également menées par l'ONCFS 50 et le SyMEL.</p>
		<p><i>Opération 51.6</i> : Etendre la zone de préemption à l'ensemble du périmètre d'acquisition du Conservatoire du littoral et poursuivre l'effort d'acquisition</p>	<p>La zone de préemption a été étendue à l'ensemble du périmètre d'acquisition du Conservatoire du littoral et des acquisitions régulières sont réalisées.</p>

Orientation n°8 : Encourager la protection et la restauration des zones humides périphériques de la baie	Action 8.1 : Soutenir les dispositifs de gestion et de restauration des marais périphériques déjà existants et envisager leur développement	Opération 81.1 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec les dispositifs de gestion existants sur les marais	Le plan de gestion du Conservatoire du littoral a repris les préconisations du DocOb et concourt donc à la mise en œuvre des objectifs Natura 2000. Un phénomène d'affaissement d'une zone humide tourbeuse au nord du marais de la Claire-Douve (commune de Saint-Jean-le-Thomas) est mentionné, créant une pente inverse au sens de l'écoulement naturel de la Claire-Douve sur ce secteur.
		Opération 81.3 : Contribuer à l'identification des zones humides dans les PLU et les SCOT	Le travail de recensement des zones humides a été réalisé par le Syndicat Mixte des Bassins versants Côtiers Granvillais (SMBG).
	Action 8.2 : Optimiser le fonctionnement hydraulique des marais périphériques	Opération 82.2 : Mettre en place une gestion hydraulique concertée	Les travaux de renaturation de la Claire-Douve ainsi que les travaux réalisés dans le cadre mesures compensatoires au rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel ont été réalisés après concertation au plan local par le SMBG et le Syndicat Mixte Mont Saint-Michel, en coordination avec le Conservatoire du littoral et le SyMEL.
		Opération 82.3 : Prévoir, en fonction du règlement hydraulique, l'aménagement d'ouvrages adaptés	Des aménagements ont été mis en œuvre par le SMBG, le SMIX Mont Saint-Michel et le SyMEL en cohérence avec le plan de gestion du Conservatoire du littoral : ouvrages hydrauliques, fascines, mise en défens des berges par recul des clôtures, reprofilage des berges, etc. Le SMBG indique que le marais de la Claire-Douve présente globalement un bon état, mais que le chenal d'écoulement est très altéré suite à des curages excessifs et une destructuration du lit naturel du cours d'eau. Malgré une pente quasi nulle, limitant la vidange par topographie (cf. profil topographique du marais) le marais s'est vidé très rapidement en 2018 du fait des vents séchants. Cependant une attention particulière mérite d'être portée à la porte à marée située à la limite du DPM sur la commune de Genêts, au vu de son état et de son fonctionnement très altérés.
		Opération 82.4 : Elargir les canaux annexes avec création de pentes douces	Cette opération est menée sur certains tronçons de la Claire-Douve dans le cadre des opérations de renaturation du cours d'eau et au fil des acquisitions du Conservatoire du littoral. Les objectifs étant de favoriser des secteurs en eau sur une période plus longue afin de permettre le développement d'une flore héliophyte et de contrôler les risques d'inondation dans les secteurs urbanisés.
		Opération 82.5 : Poursuivre les travaux pour l'aménagement des drains sur le marais de la Claire-Douve	A chaque acquisition réalisée par le Conservatoire du littoral, le SyMEL et le SMBG réalisent des actions de renaturation des drains : recul des clôtures, préservation de la ripisylve, etc. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un aménagement des drains tel que formulé dans l'énoncé de l'opération.
	Action 8.3 : Assurer une gestion des habitats naturels favorable au maintien et à l'accueil de l'avifaune remarquable des marais périphériques	Opération 83.1 : Préserver la végétation palustre et éviter l'érosion des berges par la pose de clôtures sur les rives des ruisseaux et fossés	Cf. Opérations 82.3, 82.4 et 82.5
		Opération 83.2 : Créer des rives en pentes douces	Cf. Opération 82.4
		Opération 83.3 : Soutenir et encourager un entretien écologique des étangs et mares	Lors des acquisitions de mares de gabion par le Conservatoire du littoral, une convention de gestion est signée avec les chasseurs sollicitant la détention du droit de chasse.
		Opération 83.4 : Maintenir, restaurer et envisager les possibilités d'extension des roselières	Dans le cadre des mesures compensatoires RCM, le SMIX Mont Saint-Michel a fait réaliser des travaux de création de roselières en 2017 sur une zone d'expansion de la Claire-Douve. Un léger décaissement de 20 à 25cm a été réalisé de manière à favoriser la mise en eau de ce secteur. Un suivi de l'état du milieu est réalisé dans le cadre des mesures compensatoires. Le SMBG indique qu'une remontée du niveau d'eau par remontée de nappe est observée dans cette dépression lors des marées. Une salinité affleurante est même constatée par hausse du biseau salé, ce qui constitue un facteur supplémentaire favorable au développement de la roselière. Le SMBG indique qu'un entretien régulier des roseaux se développant au sein du lit mineur de la Claire-Douve est à prévoir pour garantir un bon écoulement des eaux.
		Opération 83.6 : Expérimenter la mise en défens de certains secteurs favorables à l'avifaune	Des mises en défens des berges sont réalisées à chaque acquisition du Conservatoire du littoral par recul des clôtures à vocation agricole, afin de favoriser le développement de la ripisylve.
		Opération 11.1 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière et les Schémas de Cohérence Territoriale	Cette opération n'a pas été mise en œuvre suite à la dissolution de l'association interdépartementale Manche - Ille-et-Vilaine. Le développement de l'articulation entre les différentes démarches engagées en baie (Docob Natura 2000, SCOT, plan de gestion UNESCO porté par l'interSCOT, prises de compétences des nouvelles intercommunalités...) est en cours, ce qui permettra de remobiliser cette opération dans des démarches structurantes à l'échelle de la baie.
		Opération 11.2 : Harmoniser les actions des SAGE et du DocOb permettant le maintien et/ou la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides	Le SMBG réalise des opérations de renaturation et de restauration des zones humides et de la Claire-Douve en coordination avec le SyMEL et en cohérence avec les objectifs du DocOb (cf. Orientation 8).

	Action 1.1 : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie	Opération 11.4 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec le projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel	Cf. Action 8.2
		Opération 11.5 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la mise en œuvre et la révision des documents de gestion d'espaces protégés	Cf. Opération 81.1
		Opération 11.6 : Suivre les projets et programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000	Les projets et programmes de travaux font l'objet d'une évaluation des incidences au titre du site Natura 2000 et du site classé. La DDTM 50 demande si une déclinaison de la charte Natura 2000 est envisageable pour les activités soumises à évaluation d'incidence, afin de dispenser les signataires de la procédure d'évaluation des incidences (charte Warsmann). Ce cas de figure pourrait notamment être envisagé dans le cas de manifestations récurrentes.
		Opération 11.7 : Faire prendre en compte et porter à connaissance les préconisations du DocOb dans les documents d'urbanisme	Le Plan de Protection des Risques Littoraux est en cours d'élaboration sur les communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts. Ce dispositif permettra de définir les risques futurs en fonction de scénarios de submersion, d'inondation et de remontées de nappes phréatiques. Les autorisations d'urbanisation futures seront calquées sur ce document qui n'a pas pour but de proposer des aménagements de protection. Sur certains secteurs de la Claire-Douve exposés à une entrée d'eau de mer par rupture du cordon dunaire et à une remontée des nappes phréatiques à court terme, l'objectif est de laisser le temps d'amortir les biens existants mais de ne pas accroître les risques humains et matériels par création de nouvelles constructions. Le sous-préfet d'Avranches précise qu'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations est coordonné entre les intercommunalités Mont Saint-Michel - Normandie (porteur de la compétence de prévention des inondations sur la Claire-Douve), Fougères Agglomération et Saint-Malo Agglomération. Une réflexion visant à constituer un syndicat mixte des 3 EPCI GEMAPIennes de la baie pour aborder cette problématique des risques littoraux de manière cohérente est en cours. Ce syndicat mixte serait appuyé par les services de l'Etat (DREAL et DDTM 50 et 35) Au vu du risque de rupture du cordon dunaire sur Saint-Jean-le-Thomas une autorisation de rechargement de 17 000 m ³ a été accordée pour l'année 2018, mais il faut prendre en considération qu'il ne s'agit que d'une solution temporaire, ce volume étant susceptible d'être remobilisé en une seule marée selon les conditions météorologiques. Manche Nature souligne l'importance du coût de ces travaux (environ 90 000 €) au vu du peu de pérennité des aménagements créés. Une logique d'adaptation du territoire face à la montée du niveau marin est à anticiper sur ce secteur vulnérable, par l'aménagement de systèmes de protection rétro-littoraux et le recul stratégique de bâtis exposés.
Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel	Opération 12.1 : Mettre en place un programme de sensibilisation et d'échange avec les acteurs	Plusieurs actions de sensibilisation et de communication ont été menées en baie : groupes de travail Natura 2000, éditions de plaquettes thématiques, classes d'élus sur l'évolution et l'adaptation du littoral face au changement climatique, etc.	
	Opération 12.4 : Mettre en place des supports d'information et d'observation du patrimoine naturel sur les zones humides terrestres de la baie	La charte Natura 2000 a été développée sur plusieurs thématiques et usages, notamment en lien avec les professionnels de la randonnée. A ce jour, cette charte reste peu signée par les guides de la baie. Une stratégie de valorisation du patrimoine naturel coordonnée à l'échelle de la baie va être développée, notamment dans le cadre de la démarche de labellisation RAMSAR. L'ensemble des structures de sensibilisation et de communication environnementale seront associées à cette démarche.	
	Opération 12.5 : Elaborer, mettre en place et/ou diffuser des produits d'information et de sensibilisation sur l'environnement littoral et maritime, les bonnes pratiques et la réglementation	Un projet de CPIE, porté par la Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer, est en cours de développement. Il vise deux objectifs principaux : créer un centre de ressources pour diffuser la connaissance, développer des outils de communication avec les acteurs du territoire. L'association Amis du Rivage de la Baie demande qu'une même signalétique préventive soit implantée à tous les accès au DPM de Cancale à Carolles, afin de gagner en clarté, information et appropriation par le public.	
	Opération 12.7 : Encourager la création d'une équipe de surveillance et d'information environnementale sur la baie	Des écogardes saisonniers ont été recrutés par l'association interdépartementale 50/35 en 2010, mais cette opération n'a pas été poursuivie. Les missions de surveillance sont assurées par le garde du littoral du SyMEL sur le littoral normand de la baie.	
	Opération 12.8 : Contribuer à une meilleure information et coordination des services de police de la nature	Des MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature) ont été créées depuis le DocOb pour orienter les capacités de contrôle des services de l'Etat en lien avec les enjeux présents sur les sites. Par ailleurs, dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), le plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin (PSCPEN) sera révisé et sa déclinaison sera corrélée avec le nouveau plan d'actions du DocOb.	
	Action 1.3 : Maîtriser l'impact de la pression des activités touristiques et de loisir sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Opération 13.1 : Canaliser et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles	Des cheminements et des mises en défens des dunes ont été mis en œuvre au Bec d'Andaine dans le cadre des travaux liés à l'Opération Grand Site. Les traversées de la baie sont ainsi canalisées pour favoriser la préservation des massifs dunaires. Au vu de la problématique constatée de fréquentation équestre sur la dune mobile, cette opération reste à renforcer sur le secteur.
Opération 13.2 : Mettre en place des outils concertés pour maîtriser et encadrer le développement des activités sportives de nature		Une analyse de la pratique des sports de nature a été réalisée dans le cadre d'un stage en 2009 par l'association interdépartementale 50/35. Les préconisations de cette étude ont été reprises pour la mise en œuvre des évaluations d'incidence et de la charte Natura 2000. La charte Natura 2000 a été développée sur plusieurs thématiques et usages, notamment en lien avec les professionnels de la randonnée. A ce jour, cette charte reste peu signée par les guides de la baie.	

<p><i>Orientation n°1 : Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont Saint-Michel et de ses espaces périphériques</i></p> <p><i>(actions transversales)</i></p>		<p><i>Opération 13.4 : Soutenir et accompagner la mise en place d'une charte de qualité des professionnels de la randonnée</i></p>	<p>Une attestation de compétence a été mise en place pour les guides de la baie comprenant des formations pratiques et théoriques, notamment environnementales, et requérant un recyclage tous les 3 ans.</p> <p>Le sous-préfet d'Avranches précise que, bien que la majorité des guides assurent une activité de qualité, plusieurs procédures sont en cours suite à des pratiques illégales de guides sur le DPM. Le retrait de l'attestation des guides concernés pourrait être envisagé.</p>
	<p><i>Action 1.4 : Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables</i></p>	<p><i>Opération 14.1 : Soutenir les projets de maintien d'une agriculture garante de l'entretien des paysages et de la biodiversité</i></p>	
		<p><i>Opération 14.2 : Encourager et soutenir la reconversion des terres arables en herbages extensifs</i></p>	<p>Les surfaces de cultures sont à ce jour très réduites dans le marais de la Claire-Douve.</p>
		<p><i>Opération 14.3 : Maintenir ou favoriser un pâturage extensif des prairies</i></p>	<p>Lors de l'acquisition des parcelles par le Conservatoire du littoral, un bail est engagé avec les exploitants agricoles. Un cahier des charges avec des clauses environnementales est alors contractualisé : fauche tardive, chargement limité, absence de phytosanitaires, non retournement de prairies, etc.</p>
		<p><i>Opération 14.4 : Encourager les pratiques de fauche tardive</i></p>	
		<p><i>Opération 14.6 : Restaurer, entretenir et replanter des haies ou des alignements d'arbres d'intérêt patrimonial</i></p>	<p>Une problématique actuelle est l'absence d'entretien des arbres têtards dans le marais de la Claire-Douve. Cette technique de taille, très favorable à la biodiversité qui vient se réfugier dans les cavités créées, ne constitue plus un enjeu pour la plupart des exploitations agricoles ou pour les propriétaires des parcelles.</p> <p>Une animation bocagère est menée sur le territoire par le SMBCG et la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie dispose d'actions spécifiques sur la préservation des haies dans son programme d'actions trame verte et bleue, notamment via l'accompagnement technique de la profession agricole.</p>
		<p><i>Opération 15.1 : Mettre en place une veille et une information sur les espèces végétales et animales potentiellement invasives</i></p>	<p>Des actions de communication ont été ponctuellement menées sur le territoire et une lutte active est assurée contre le ragondin par un réseau de piégeurs bénévoles. De l'écrevisse américaine est également signalée dans le marais de la Claire-Douve mais aucune espèce végétale invasive à ce jour.</p>
	<p><i>Opération 15.2 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces indésirables invasives</i></p>		
	<p><i>Action 1.6 : Développer les connaissances générales sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique de la baie</i></p>	<p><i>Opération 16.1 : Encourager la mise en place de programme d'études et de recherches pour le développement d'outils de gestion et l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et les espèces</i></p>	
		<p><i>Opération 16.3 : Favoriser le transfert de connaissances entre les acteurs et les territoires de la baie</i></p>	
	<p><i>Action 1.7 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant l'avifaune</i></p>	<p><i>Opération 17.1 : Organiser et harmoniser les réseaux de comptage</i></p>	<p>Une coopération est établie entre Bretagne Vivante, le Groupe Ornithologique Normand et l'Agence Française pour la Biodiversité pour encadrer la structuration du réseau de comptage en baie et la récurrence des suivis. Le SyMel assure également des missions de suivi et de comptage.</p> <p>A ce jour, un réseau de comptage existe mais sans animation véritable, ni remontée des données.</p> <p>Une structuration de la connaissance de la biodiversité va être développée en baie du Mont Saint-Michel dans l'objectif de standardiser et banaliser la donnée afin de la valoriser et la rendre communicable. Des groupes de travail spécifiques seront initiés en 2019 sur la thématique. La DREAL envisage par ailleurs de relancer l'observatoire des ZPS normandes.</p>
		<p><i>Opération 17.2 : Soutenir et pérenniser les actions de suivi des oiseaux hivernants</i></p>	
		<p><i>Opération 17.3 : Mettre en place un suivi mensuel hivernal ciblé de certaines espèces d'oiseaux d'eau</i></p>	

		Opération 17.4 : Poursuivre et mettre en place des suivis ornithologiques sur les marais périphériques	
		Opération 17.8 : Poursuivre et pérenniser le suivi des limicoles nicheurs	
	Action 1.8 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant les amphibiens d'intérêt européen	Opération 18.1 : Etablir un diagnostic initial et un suivi à long terme du triton crêté et de ses habitats	Cette opération n'a fait que l'objet de mesures ponctuelles (cf. Opération 51.4) au cours de la première phase d'animation du DocOb, mais pourra être développée dans le cadre de la structuration de la connaissance naturaliste en baie. Le garde du SyMEL précise que le crapaud calamite est très abondant sur le site, présentant même une des densités les plus importantes du département.
		Opération 18.2 : Etablir un état des lieux précis des amphibiens de l'annexe IV de la directive Habitats et suivre l'évolution de leurs populations	
	Action 1.11 : Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines	Opération 1.11.1 : Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines	Un réseau de veille a été animé par le Conservatoire du littoral auprès des collectivités normandes concernées, avec le déploiement de référents territoriaux. Il vise à assurer une surveillance des espaces littoraux vis-à-vis d'épisodes de pollution d'ampleur modérée ne nécessitant pas le déploiement de moyens plus importants (Orsec / Polmar Terre). Cette action n'a pas été étendue sur l'ensemble de la baie et le réseau n'est plus actif à ce jour.
		Opération 1.11.2 : Participer au réseau de correspondants Pollutions marines et littoral animé par le Conservatoire du Littoral	
Opération 1.11.3 : Etendre le réseau Pollutions marines et littoral à l'ensemble de la Baie			